

Divorce: «Le père paye et ferme sa g...»

FAMILLE • L'association Père pour toujours Genève et l'avocate Anne Reiser déplorent le manque d'avancées en la matière sur le plan juridique et législatif.

Marie Prieur

«Le père paye et ferme sa g...», résume Jo. Tel est son sentiment après un an de procédure de divorce... «Et, ce n'est toujours pas réglé! C'est long, lourd et déstabilisant», ajoute ce quadragénaire visiblement peiné par la situation. Il faut dire que, depuis qu'il est séparé de son épouse, il voit peu ses enfants. Son cas est loin d'être une exception.

Comme en atteste Felipe Fernandez, secrétaire de Père pour toujours Genève. L'association qui promeut le maintien des relations des enfants avec leur père après une séparation reçoit en moyenne un à deux coups de téléphone par jour. «Certains demandent des conseils, d'autres cherchent un soutien face à une procédure longue et stressante. On sent beaucoup de colère... Le système n'est bon pour personne. Il aggrave le conflit entre parents, au lieu de l'apaiser», regrette Felipe Fernandez.

En la matière, la justice genevoise a encore du chemin à parcourir, explique-t-il. «A Monthey (Bas-Valais), on applique depuis plus de deux ans le «modèle de Cochem» (la ville allemande où cette méthode a vu le jour). On agit rapidement, on privilégiant la médiation. Ainsi, les intervenants aident les parents à trouver une solution pour la garde des enfants. Dans la plupart des cas, la situation se clarifie et les inquiétudes diminuent». Si, à Bâle-Ville, on utilise des protocoles similaires depuis des années



Aujourd'hui, les pères sont plus engagés dès la naissance de l'enfant. En médaillon l'avocate Anne Reiser. 123RF/NP



et si un projet du même type est lancé dans l'Est vaudois, Genève est à la traîne. «Même s'il y a plus de gardes alternées attribuées qu'avant, cela reste «au petit bonheur la chance». Heureusement, les choses sont en route, notamment à travers le projet de loi du Conseil d'Etat sur la médiation», indique Felipe Fernandez, préférant voir le verre à moitié plein.

«Des lunettes des années 50»

L'avocate Anne Reiser, spécialisée dans le droit des familles, est plus sévère: «L'homme est inaudible. A moins d'être une «mère comme les autres», c'est-à-dire de se comporter telle une mère avec l'enfant, le père n'est pas entendu dans le système actuel.» Citant notamment l'exemple du père ayant enlevé ses deux enfants le 21 novembre à Thônex, elle ajoute: «Sans se prononcer sur ce cas précis, on constate que tout le monde

est d'accord pour dire que la justice est trop lente dans ce domaine avec pour conséquence que les enfants (et les parents) souffrent. On doit s'interroger: comment se fait-il que des gens recourent à des actes de justice propre? Ne sont-ce pas des appels au secours? Cela démontre en tout cas qu'il y a urgence à traiter cette situation sociale.» Et l'avocate de poursuivre: «En 55 ans, tout ce qu'on entendait par «famille» dans le Code civil de 1912 a été pulvérisé! Et pourtant le cadre législatif et juridique n'a pas ou peu évolué.» Au cœur de la problématique, analyse-t-elle: l'argent. «On part du principe en Suisse que la famille doit être financièrement autonome. Dans le cadre d'une séparation, on regarde qui gagne le mieux sa vie et on considère qu'il doit être plus sollicité financièrement. Et qu'il n'aura, de facto, pas le temps de s'occuper des enfants.» De quoi renforcer le sentiment de plusieurs pères, à l'image de Jo, d'être «une vache à lait». Citant le fait qu'en Suisse, 17% des pères ont fait le choix de diminuer leur temps de travail pour être plus

présents, Me Reiser s'étonne: «Cette réalité sociale n'est absolument pas perçue par les juges, ni par les autorités de protection de l'enfance... Ces derniers portent des lunettes des années 50 pour observer une réalité de 2022!»

Evolutions cantonale et fédérale

Dénonçant une violence structurelle qui frappe particulièrement les hommes, Anne Reiser appelle à une évolution du cadre légal. Elle se réjouit ainsi du mouvement initié par le pouvoir judiciaire sur le plan cantonal en réponse au projet de loi du conseiller d'Etat Mauro Poggia sur la médiation. Et, sur le plan fédéral, du rapport du Conseil fédéral sur le traitement des séparations parentales, attendu pour 2023. Felipe Fernandez, lui, se veut confiant: «Peu à peu, les mentalités vont changer. De nos jours, les pères sont plus engagés dès la naissance de l'enfant. Pour eux, c'est tellement une évidence qu'ils ne trouvent pas normal de devoir se battre pour la garde alternée.» Encore faut-il qu'ils soient entendus... Lire aussi en page 9.

L'ÉCONOMIE

selon Nasrat Latif

Insécurité numérique



CYBERATTAKES - Encore une. La Cyberattaque d'un prestataire cloud de Winbiz a mis à l'arrêt les quelque 50'000 entreprises clientes du logiciel valaisan. Celui-ci permet non seulement la gestion des factures, de la comptabilité et des salaires mais aussi le traitement des commandes ou des rendez-vous. Certaines PME concernées ont ainsi été obligées de mettre des collaborateurs en congé avec des pertes pouvant se chiffrer à plusieurs milliers de francs, chaque jour.

Votre service traiteur ne sait plus, par exemple, quels plats préparer pour l'anniversaire de votre chéri(e) prévu en fin de semaine. Votre garagiste ou votre coiffeur n'a plus accès à ses rendez-vous clients. Et les sociétés passant par les services de Winbiz pour la comptabilité ne peuvent parfois plus recevoir d'argent ou émettre des factures. Ce qui pose des problèmes de liquidité.

Ce cas illustre la dépendance quasi totale des entreprises à des serveurs cloud mais aussi, et surtout, le manque affligeant de préparation à des attaques numériques en forte hausse.

Quelques jours avant le cas Winbiz, le Centre national de cybersécurité (NCSC) diffusait une alerte: plus de 200 entités suisses, «des entreprises de toutes tailles et des administrations» n'ont toujours pas corrigé une faille de sécurité majeure détectée plusieurs mois auparavant! Pour nombre d'entre elles, la question n'est plus de savoir si elles seront attaquées, mais quand. Ce sont leur réputation, leurs revenus et souvent même nos données qui sont en jeu.



Partagez vos réactions sur la page Facebook de GHI

L'économie genevoise va bien mais peut encore faire mieux

MARCHÉ - «En plus d'être un vivier de compétences, Genève dispose de réels atouts sur les plans entrepreneuriaux et financiers.

Mais une marge de progression demeure dans plusieurs domaines: fiscalité, infrastructures de transport ou encore formation

continue et professionnelle.» Voici la principale conclusion de la 15e étude économique publiée par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) avec la Banque cantonale de Genève et l'Office cantonal de la statistique. Des chiffres présentés lors d'une conférence de presse mardi 29 novembre.

Conditions-cadres

But de cette étude baptisée «Des conditions-cadres toujours favorables à Genève»: effectuer une comparaison nationale et internationale de la situation économique genevoise. Le constat est sans appel: différents secteurs continuent de progresser. C'est notamment le cas du négoce des matières premières, qui représente aujourd'hui environ 18% de la valeur ajoutée du canton, ou encore du poids grandissant de l'industrie chimique et pharmaceutique qui a quasiment doublé en vingt ans.

Mais également de l'horlogerie, qui a vu sa valeur ajoutée brute augmenter de 2,4 à 4,2%. Des augmentations qui sont toutefois

à relativiser: «Le poids de ces secteurs reste relativement modeste face à celui de l'ensemble des services, qui représentent 84,4% de la valeur ajoutée brute du canton en 2021», rappelle la CCIG.

Conservation d'une économie vigoureuse

Ces données témoignent d'une situation qualifiée de «favorable» par les institutions à l'origine de cette étude. «Mais comment s'assurer qu'elle le demeure?», s'interrogent-ils.

Plusieurs pistes sont évoquées pour conserver une économie vigoureuse, notamment sur les plans de la fiscalité et des transports. «L'importance des conditions-cadres varie pour chaque entreprise, suivant son secteur d'activité ou d'autres caractéristiques. Il semble difficile d'améliorer l'ensemble de ces conditions simultanément, par exemple en améliorant les infrastructures de transport tout en allégeant la fiscalité», conclut le rapport. TR



Pour la CCIG et la BCGE, les conditions-cadres peuvent encore être améliorées. 123RF